



# La France et le règlement onusien de la première guerre israélo-arabe (mai 1948 - juillet 1949)

**Frédérique Schillo**

DANS **RELATIONS INTERNATIONALES** 2006/3 (N° 127), PAGES 25 À 45  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0335-2013

ISBN 9782130556572

DOI 10.3917/ri.127.0025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2006-3-page-25.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## La France et le règlement onusien de la première guerre israélo-arabe (mai 1948 - juillet 1949)

Examiner la relation entre la France et le règlement onusien de la guerre de 1948 a pour intérêt de remettre en perspective la complexité du premier dossier dont s'est emparée l'ONU – qu'elle a littéralement embrassé et qui demeure un objet d'histoire inséparable d'elle – en se plaçant en marge des Trois Grands, du point de vue de l'acteur sans doute le plus engagé dans chacune des problématiques posées par la question de Palestine. La France est à la fois la fille aînée de l'Église en vertu de son rôle historique sur les Lieux saints latins, d'une tradition séculaire qui fait d'elle la protectrice des minorités chrétiennes d'Orient et de la présence d'un vaste réseau d'œuvres religieuses, hospitalières et scolaires qui se trouve être son unique intérêt politique direct en Terre sainte ; elle est puissance méditerranéenne par l'Union française, certes amputée de son mandat sur la Syrie et le Liban mais où subsistent des intérêts culturels et économiques majeurs qui lui font toujours considérer le Levant comme un domaine d'extension de sa politique en Afrique du Nord ; elle est enfin une figure tutélaire humaniste et résistante, celle de la première Émancipation des Juifs qui y forment la plus grande communauté d'Europe à la Libération, et celle du sursaut national après les humiliations de juin 1940 et de Vichy, sur laquelle pèse la culpabilité de la Shoah mais qui la transcende auprès d'un mouvement de libération nationale tel que le sionisme, dont les combattants se reconnaissent frères spirituels du maquis, quand ils n'ont pas partagé eux-mêmes l'expérience de la Résistance. Aussi, quand l'Assemblée générale de l'ONU se réunit d'urgence pour parvenir à un règlement du conflit palestinien, un mois avant la fin du mandat britannique prévu le 15 mai 1948, la France se retrouve devant un dilemme. Quelle attitude adopter qui puisse satisfaire l'éventail de ses intérêts politiques sans rompre la cohésion nationale ? *Quid* du plan de partage de la Palestine que sa diplomatie avait voté sans conviction, après avoir prôné l'abstention et une solution négociée avec les Arabes ? La résolution du 29 novembre 1947, prévoyant la création de deux États indépendants et l'internationalisation de la zone de Jérusalem, devait être la première grande victoire de l'ONU.

Cinq mois plus tard, la guérilla née du refus arabe, devenue guerre civile ouverte avec le déclenchement d'une offensive sioniste, menace d'embraser la région. Les combats se doublent d'un conflit de légitimité. Pour les sionistes, la guerre ne se joue pas entre les Arabes et les Juifs, « mais entre les Arabes et les Nations Unies »<sup>1</sup>. Forts de la reconnaissance que leur a octroyée la résolution 181 (II), ils se présentent comme défenseurs du droit international. Mais la résolution est inique pour la Ligue arabe qui a refusé le partage. Ses membres, s'inspirant des thèses belliqueuses des anti-hachémites (Égypte et Arabie Saoudite notamment), justifient également une intervention militaire comme strictement défensive. En fait, leur but réel est de faire pièce aux ambitions d'Abdallah, qui projette, en accord avec l'Agence juive, d'annexer la partie arabe de la Palestine et, à terme, d'unir la Transjordanie à la « Grande Syrie » (Syrie et Liban) et au royaume hachémite d'Irak<sup>2</sup>. Face à cette marche à la guerre, les Nations Unies peinent à dire le droit. Et l'Organisation d'entrevoir le spectre de son propre échec dans une question qu'elle a faite sienne. Si le partage n'est pas appliqué, a prévenu le secrétaire général Trygve Lie, toute la machinerie onusienne s'écroulera avec lui<sup>3</sup>.

Les décideurs français envisagent alors trois scénarii alarmistes. Le premier est celui d'un échec de l'ONU. La faillite de la diplomatie multilatérale est particulièrement redoutée des autorités, lesquelles savent bien que la grandeur de la France procède moins de sa puissance réelle que de son statut de membre permanent au Conseil de sécurité. Pour Robert Schuman, le président du Conseil, et son ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault, auquel il succédera à l'été 1948, la clé de l'indépendance se trouve dans une politique d'influence à l'ONU ainsi que dans la voie d'une construction européenne qui leur fait adopter un engagement atlantiste. Le deuxième scénario est précisément celui d'une immixtion communiste en Palestine. Le raidissement soviétique, vécu douloureusement depuis le coup de Prague, est appréhendé avec plus d'attention au Moyen-Orient, berceau de la guerre froide et base stratégique des plans d'opérations américains. Or l'URSS, favorable à la fondation de l'État juif qu'elle arme déjà secrètement, est la seule à ne point varier son soutien au plan de partage. Y compris en l'imposant par la force. Ce faisant, elle accomplirait sa stratégie de sabotage de la politique occidentale en rivalisant avec la Grande-Bretagne et en menaçant directement le *containment* américain pour se poster face à la *Northern Tier* (Grèce, Turquie, Iran). De fait, à l'instar de leurs alliés, les Français conditionnent tout règlement palestinien à un préalable : l'exclusion de l'URSS. Le troisième scénario

1. Ministère des Affaires étrangères, Paris [ci-après MAE], Nations Unies et Organisations internationales [ci-après NUOI], 211, Latournelle à Bidault, New York, 19 janvier 1948, n° 100. Réservé.

2. Cf. Avi Shlaim, *Collusion over the Jordan. King Abdullah, The Zionist Movement and the Partition of Palestine*, Oxford, Clarendon Press, 1988, XV-676 p.

3. Cf. James Barros, *Trygve Lie and the Cold War. The UN Secretary-General Pursues Peace, 1946-1953*, Dekalb (Ill.), Northern Illinois Univ. Press, 1989, XI-445 p., déclaration du 11 février 1948, p. 186.

est celui d'un embrasement nationaliste du Moyen-Orient. Il a déjà convaincu les Départements d'État et de la Défense de s'opposer à la politique proisioniste de la Maison-Blanche en faisant un geste d'apaisement en faveur des Arabes. C'est ainsi que Washington vient d'opérer un retournement spectaculaire en proposant de remplacer le plan de partage par une tutelle américano-anglo-française (le *trusteeship*)<sup>4</sup>. Mais les conclusions de leurs homologues du Quai d'Orsay et du ministère de la Défense nationale vont à l'opposé. S'il fallait se représenter la question de Palestine du point de vue des intérêts français, les Lieux saints en constitueraient le centre, les États du Levant un premier cercle et ses positions en Afrique du Nord le second. Tout repose alors sur la prévention d'une crise qui agirait par ricochets. Or, en cas de victoire arabe, qu'elle soit remportée sur le front diplomatique avec l'abandon du partage, ou gagnée par les armes dans le cadre d'une guerre, les intérêts stratégiques français seraient directement menacés.

Ainsi posé, on saisit bien que le problème de tout règlement du conflit palestinien place la France devant deux problématiques : à l'intérieur, comment poursuivre des intérêts concurrentiels inhérents à sa triple identité sans rompre le fragile équilibre ? À l'extérieur, comment concilier son engagement atlantiste avec sa volonté de développer une politique d'influence à l'ONU et de recouvrer le rang au Levant ? Dès l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, diplomates et militaires français ont arrêté leur position. Nous verrons comment ce plan, que nous détaillerons en liminaire, même malmené, mis en échec et réduit à une peau de chagrin, va orienter la position française au long des trois phases du règlement onusien de la première guerre israélo-arabe : l'imposition d'une trêve (avril-juillet 1948), son maintien et la recherche d'un plan de paix (juillet-décembre 1948), la médiation en vue du règlement des questions militaires et politiques (janvier-juillet 1949).

#### LIMINAIRE : LE CALCUL STRATÉGIQUE OU LA PLANIFICATION DES BUTS RÉELS DE LA FRANCE

Diplomates et militaires définissent trois objectifs. Priorité est donnée à l'internationalisation de Jérusalem. Il s'agit d'asseoir le seul intérêt direct en Palestine et de s'attacher les minorités chrétiennes orientales, principale clientèle politique dans la région. Ainsi, comme en a déjà convenu le représentant au Conseil de tutelle, l'internationalisation doit permettre à la France de « reconquérir le terrain perdu sous le Mandat britannique et

4. Sur la position des Trois Grands, cf. Michael J. Cohen, *Palestine and the Great Powers, 1945-1948*, Princeton, Princeton University Press, 1982, VIII-417 p. Sur la politique américaine, du même auteur, *Truman and Israel*, Berkeley-Oxford, University of California Press, 1990, XIII-342 p., et John Snetsinger, *Truman, the Jewish Vote and the Creation of Israel*, Stanford (Cal.), Stanford University Press, 1974, xv-208 p.

d'étayer utilement [ses] positions du Liban et de Syrie »<sup>5</sup>. Il faut donc soutenir le plan de partage, tâche dont s'acquitte déjà avec force conviction le consul général de France à Jérusalem, René Neuville.

Deuxièmement, la France doit prôner une « voie moyenne » entre les deux camps. Il est convenu de l'appliquer en deux temps.

Il lui faut d'abord temporiser jusqu'à la fin du mandat britannique, date à laquelle l'État juif devrait être constitué. Ce plan peut répondre aux premières attentes des philosionistes. Il doit également satisfaire tous ceux qui soutiennent la création de l'État juif, qu'elle s'applique en droit selon l'ONU ou, de fait, après un accord tacite de non-agression entre Israël et la Transjordanie. René Neuville ne le conçoit pas autrement. Intime d'Abdallah, devenu très proche de l'Agence juive, il a été mis dans le secret de leur entente dès le début<sup>6</sup>. Surtout, cette stratégie épouse les vues des tenants de la politique arabe convertis à l'idée qu'Israël devrait au moins leur servir de « bouclier diplomatique ». Cette théorie s'est faite jour au Quai d'Orsay au lendemain du plan de partage. Elle devint l'argument central contre le *trusteeship*. Le secrétariat des Conférences, organisme chargé des affaires onusiennes, indiquait alors à Georges Bidault qu'il convenait d'« éviter que la Ligue arabe désarmée lors du vote de novembre dernier ne puisse trouver dans l'échec du plan de partage une occasion de se ressaisir et de reprendre des forces pour se retourner contre notre Afrique du Nord »<sup>7</sup>. On la retrouve enfin exposée par un membre du cabinet Bidault dans un document appelant à fixer « un plan d'action détaillé à mettre en œuvre à l'Assemblée générale extraordinaire et en dehors de l'ONU ». Il préconise également de temporiser jusqu'à ce que la proclamation de l'État juif mette « le monde et notamment les Américains devant le fait accompli »<sup>8</sup>.

Dans un second temps, la « voie moyenne » consiste à soutenir Israël pour éviter une victoire de la Ligue arabe. Tout repose sur une prévision du Quai d'Orsay, résumée dans une note versée dans les papiers du général Ely :

« On peut penser qu'après quelques jours d'hostilité, les deux partis seront las et prêts à s'entendre. L'ONU pourra alors jouer sûrement son rôle de médiateur et l'Émir Abdallah absorber la partie arabe de la Palestine. Cette action de l'Émir pourrait amener le calme localement tout en désorganisant la Ligue arabe, ce qui ferait nos affaires. »<sup>9</sup>

5. MAE, NUOI, 211, Roger Garreau à Georges Bidault, New York, 31 janvier 1948, dépêche n° 72.

6. Service historique de la Défense, département Terre, Vincennes [ci-après SHD-Terre], 14 S 349, l'Attaché militaire à l'État-Major de la Défense nationale [ci-après EMDN], bulletin d'information, Beyrouth, 1<sup>er</sup> décembre 1947, secret, a. s. rencontre entre Golda Meir et le roi Abdallah à Naharayim, le 17 novembre 1947.

7. *Ibid.*, Note du secrétariat des conférences, Paris, 25 février 1948.

8. Archives nationales, Paris [ci-après AN], Bidault, 457 AP 124, note signée de Jacques Boissier, s.d.

9. SHD-Terre, Division des entrées extraordinaires, Papiers Ely, 233 K 15, d. 8, note au sujet de la situation en Palestine, Paris, 20 avril 1948, s.n., 3 p.

Là encore, cette stratégie engage moins les philosionistes que les pro-Arabes. Avec cette nuance, sur laquelle Alexandre Parodi, le représentant à l'ONU convient avec Jean Chauvel, le secrétaire général du Quai : « Il me semble que notre position doit se placer entre deux limites : 1 / éviter une victoire arabe : je n'y reviens pas. Nous sommes d'accord. [...] ; 2 / inversement, éviter un trop gros échec arabe qui, en secouant le monde arabe, en ébranlant les gouvernements, pourrait créer une situation dangereuse pour la paix. »<sup>10</sup> Pourtant, d'aucuns proposent de convertir la théorie du « bouclier diplomatique » en sa version radicale, pour faire du conflit palestinien l'abcès de fixation du nationalisme arabe. C'est le point de vue défendu dès le déclenchement de la guerre civile par l'attaché militaire de Beyrouth auprès de l'état-major de la Défense nationale :

« Si les Arabes gagnent en Palestine, ce sera un coup de fouet pour le “nationalisme arabe”, un surcroît de prestige pour la Ligue, un motif d'orgueil pour les combattants, une occasion nouvelle pour les nationalistes de nos possessions nord-africaines, aussi bien sur place que dans les milieux émigrés du Caire, de faire appel à la solidarité arabe pour venir en aide à leurs frères malheureux gémissant encore au Maghreb sous le joug de la colonisation française. [...]

« Nous devons donc tout faire pour écarter cette éventualité.

« Il faut pour la France que le conflit palestinien dure le plus longtemps possible, que les forces arabes s'y épuisent, que le prestige de la Ligue s'y use, que la “cause arabe” en tant que telle y perde pour longtemps son rayonnement. »<sup>11</sup>

Enfin, troisième objectif, la France doit développer sa politique d'influence à l'ONU pour recouvrer un rôle au Levant et s'imposer dans l'organisation de la sécurité régionale. Cette stratégie, visant à redonner aux Français une position d'arbitre entre Juifs et Arabes, implique d'assumer un rôle de premier plan dans la médiation onusienne. Mais sous couvert de neutralité. C'est pourquoi ils rejettent d'emblée l'idée d'un *trusteeship* impliquant l'envoi de leurs troupes en Palestine, une implication logistique et financière jugée bien trop lourde. Bidault ajoute que la demande est d'autant plus abusive que la France « a dû quitter les territoires du Levant dans des conditions qui ont fait apparaître une complicité au moins passive des agents anglais et américains »<sup>12</sup>. Le refus britannique à la formule de *trusteeship* épargne finalement à la France de se prononcer. Cependant, le risque serait pour elle d'être débordée par son propre camp. Si bien que au moment de l'ouverture de l'Assemblée, Bidault et Chauvel s'entendent pour faire du règlement du conflit palestinien la

10. Archives du Centre d'histoire de Sciences Po, Paris [ci-après CHSP], fonds Alexandre Parodi, PA-24, lettre de Parodi à Chauvel, New York, 5 mai 1948.

11. SHD-Terre, 14 S 348, le chef de bataillon de Sèze, attaché militaire, naval et de l'air par intérim, au président du Conseil et à l'EMDN, Beyrouth, 9 février 1948, dép. n° 23/S/AM, objet : « Palestine et Afrique du Nord », Secret, 8 p. Souligné dans le texte.

12. Vincent Auriol, *Journal du septennat, 1947-1954*, t. III : 1948, Paris, Armand Colin, 1974, Conseil des ministres du 15 avril 1948, p. 183-184.

plate-forme d'une action régionale à mener dans le cadre de l'alliance atlantique. Ce dernier en informe Alexandre Parodi :

« Il s'agirait de considérer la question de Palestine comme un des éléments du problème de la sécurité du Proche-Orient et de la Méditerranée. En d'autres termes, si l'on admet [...] que la frontière nord de l'Iran constitue la couverture de Casablanca, on en conclut aisément de la nécessité de se concerter au plus tôt sur l'organisation de la sécurité dans le Proche-Orient. Or, il n'existe que trois grandes puissances susceptibles d'agir en Méditerranée qui sont, outre nous-mêmes, les Anglais et les Américains. »<sup>13</sup>

Ce calcul stratégique, on le voit, oscille entre la prudence et l'audace. La prudence, puisque décideurs comme exécutants témoignent être dépourvus des attributs de la puissance en renonçant à la force militaire. L'audace, parce que c'est justement sous couvert de neutralité qu'ils entendent satisfaire *a minima* les aspirations de chacune des trois composantes nationales et offrir à la France les moyens de son ambition au Levant et la clé de son indépendance dans le camp occidental. Le mépris des risques pose d'ailleurs de sérieuses limites : ce plan ne préjuge ni l'attitude des Anglo-Saxons, ni même celle des forces politiques ou de l'opinion françaises en fonction des évolutions possibles du conflit israélo-arabe.

#### DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN À SES PREMIERS REVERS HUMILIANTS

Dès l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, les Français se concentrent sur la question de Jérusalem. Ils proposent la nomination d'un gouverneur qui organiserait l'autonomie de la cité et le recrutement de volontaires pour en assurer la sécurité. Leurs propositions n'étant pas retenues, ils se replient sur le projet d'une Commission de tutelle. Par une habile manœuvre visant à en exclure les Soviétiques, Washington propose qu'elle soit composée des consuls de carrière à Jérusalem – autrement dit, un Américain, un Belge et un Français, auxquels il revient de négocier le cessez-le-feu. La Commission de tutelle est la première opportunité donnée à la France d'intégrer un organe onusien spécialement dédié au différend arabo-sioniste. L'avantage d'y exercer la médiation tant recherchée est toutefois tempéré par le risque d'y assumer une trop lourde charge, d'autant qu'elle pourrait être le cheval de Troie d'un nouveau *trusteeship*. Néanmoins l'occasion est trop belle, ainsi que Parodi le confie à Chauvel :

« L'intérêt de la Commission est bien sûr que les Russes n'y sont pas [...]. Le très grand intérêt pour nous ne serait pas seulement de réparaître dans cette partie du monde au moment où les Anglais en sortent – mais surtout de nous installer au cœur de la Ligue arabe, à un poste idéal pour la surveiller, avec, pour agir sur elle, le levier du besoin qu'ils auront de nous et de la menace juive. C'est la considération qui me paraît essentielle : elle nous garantirait sans doute un appréciable répit en Afrique du Nord. »<sup>14</sup>

13. CHSP, PA-24, lettre de Chauvel à Parodi, Paris, 22 avril 1948.

14. *Ibid.*, PA-24, lettre de Parodi à Chauvel, New York, 5 mai 1948.

Le 23 avril, la France vote pour l'établissement de la Commission de trêve<sup>15</sup>. Mais dépourvue de moyens, incapable de réunir les parties, elle n'est qu'une coquille vide. Impuissante, l'Assemblée générale achève ses travaux le 14 mai, en votant la nomination d'un médiateur.

Poursuivant sa politique de temporisation, la diplomatie française adopte une posture qui semble l'isoler sur la scène internationale. Le 14 mai 1948, David Ben Gourion proclame la création de l'État d'Israël « en vertu des droits naturels et historiques du peuple juif, ainsi que de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies ». La France ne le reconnaît pas, en dépit de la légitimité qu'il tient de l'ONU et de la reconnaissance que la Maison-Blanche s'empresse, en un ultime retournement, de lui apporter. Dans la nuit, les armées d'Égypte, du Liban, de Syrie, de Transjordanie et d'Irak, auxquelles se sont joints deux contingents saoudien et yéménite, envahissent la Palestine. Le lendemain, les États arabes déclarent la guerre pour « combattre l'agression sioniste, protéger tant leurs coreligionnaires que les Lieux saints et assurer la sécurité du Moyen-Orient ». La France, présidente du Conseil de sécurité, ne condamne pas l'agression arabe<sup>16</sup>. Il va sans dire que ce double refus français pourrait être interprété par Israël comme un geste de défiance. Mais ses principaux griefs vont à l'ONU, coupable d'avoir délaissé l'État dont elle avait présidé à la fondation. Israël sait en effet pouvoir compter sur le réseau constitué dans l'entourage de Léon Blum. Au conseil des ministres du 19 mai, Jules Moch et Daniel Mayer s'activent pour une reconnaissance immédiate de l'État hébreu, que l'URSS a reconnu deux jours plus tôt. Robert Schuman se dit prêt à reconnaître le gouvernement *de facto*. Une déclaration est même prévue, que Georges Bidault pourra faire à la Chambre, « le cas échéant »<sup>17</sup>. Mais ce dernier prône la prudence en raison des répercussions en Afrique du Nord et – preuve que toute décision repose sur un compromis fragile – se voit soutenu par le philosioniste René Mayer, lequel ajoute que « le rôle traditionnel de la France commande qu'elle prenne l'initiative des mesures propres à assurer la protection des Lieux saints »<sup>18</sup>. Daniel Mayer se tourne alors vers le Parlement. Le lendemain, l'Assemblée nationale adresse un « salut fraternel au nouvel État d'Israël » et appelle les États arabes à respecter les décisions de l'ONU. Bien qu'il ne soit pas question de reconnaissance, le geste est suffisamment fort pour rassurer le clan sioniste, ajourner la déclaration de Bidault, mais aussi inquiéter le monde arabe. Enfin, Israël sait aussi compter sur un précieux soutien de Paris, officieux celui-là.

15. Résolution S/727 du 23 avril 1948. Pour toutes les résolutions de l'ONU, se reporter au *Yearbook of the United Nations, 1948-1949*, UN, New York, 1950, XI-1 171 p., et G. S. Tomeh, *UN Resolutions on Palestine and the Arab-Israeli Conflict, 1947-1974*, Washington, Institute for Palestine Studies, 1975, XXIII-294 p. Elles sont également consultables sur [www.domino.un.org](http://www.domino.un.org).

16. MAE, NUOI, 212, Parodi à Bidault, New York, 21 mai 1948, télégramme n° 1374-1377.

17. AN, Bidault, 457 AP 124, « Projet. Déclaration à faire pour M. Bidault à la Chambre le cas échéant ».

18. Cf. Vincent Auriol, *op. cit.*, 19 mai 1948, p. 230-231.



S'ouvre en effet la seconde phase du plan, qui mise sur les possibilités d'armement d'Israël, puis sur un recours à la médiation de l'ONU. Contournant l'embargo sur les armes, Israël a déjà développé sa propre industrie militaire et s'alimente à un vaste réseau clandestin sous les auspices de Moscou. La France figure au deuxième rang de ses contributeurs. Terre d'élection du *Mossad* et base arrière de la révolte armée en Palestine depuis 1946, elle représente une source majeure de ravitaillement en armes, le plus grand dépôt de stockage d'Europe occidentale, principal port escale des avions de combat et, avec ses camps d'entraînement, ses écoles de pilotage et d'instruction navale, un centre de formation de premier ordre pour les futurs recrues de la *Haganah*. Avec le déclenchement de la guerre, diplomates et militaires ne font donc que convertir la traditionnelle libéralité du gouvernement français envers les sionistes en une politique de défense active en faveur d'Israël. Le moment n'en est pas moins exceptionnel. Cette opération clandestine place soudain Georges Bidault et Pierre-Henri Teitgen, le ministre des Forces armées, dans le même camp que Jules Moch, le ministre de l'Intérieur, et son prédécesseur Édouard Depreux, devenu ministre de l'Éducation nationale – tous deux fidèles du clan Blum et philosionistes notoires depuis qu'ils ont défié le Quai d'Orsay dans l'affaire de l'*Exodus*. Ajoutons que l'opération se déroule avec l'accord de Robert Schuman et – fait rare – en avertissant discrètement le président de la République<sup>19</sup>.

L'aide dont bénéficie Israël lui est précieuse pour affronter l'invasion. Sa tâche est aussi facilitée par l'impréparation des armées arabes<sup>20</sup>. L'avancée égyptienne dans le Néguev est contenue ; le front nord, stabilisé. En revanche, les troupes israéliennes s'enlisent sur le front central, dont les Arabes se sont rendus maîtres en coupant le couloir de Jérusalem. Et, dans la Ville sainte, la Légion arabe mène une bataille des plus violentes – nous y reviendrons. Le temps est venu pour la diplomatie française d'achever la deuxième phase du plan en facilitant l'imposition d'un cessez-le-feu. Le 25 mai, Alexandre Parodi expose sa théorie de la « voie moyenne » aux responsables du Département d'État<sup>21</sup>. Quatre jours plus tard, le Conseil de sécurité appelle à la trêve. Le texte prévoit en outre que le comte Folke Bernadotte, le médiateur, en assure la surveillance avec l'appui de la Commission de trêve. Bien qu'ils se soient déterminés à ne pas s'engager militairement, les Français se voient donc contraints d'envoyer des observateurs. La trêve entre en vigueur le 11 juin. Ainsi devraient s'achever les principales phases du plan diplomatico-stratégique. En fait, il est déjà entaillé sur plusieurs points.

19. *Ibid.*, 2 juin 1948, p. 255.

20. Sur l'invasion arabe et le déroulement de la guerre, cf. Eugene L. Rogan et Avi Shlaim (dir.), *1948 : la guerre de Palestine. Derrière le mythe*, Paris, Autrement, 2002, 263 p.

21. MAE, NUOI, 212, Parodi à Bidault, New York, 26 mai 1948, tg n° 1432-1438, très urgent, réservé.

À ce stade, les Français ont déjà essuyé de nombreux revers, dont il faut souligner à quel point ils sont vécus comme une humiliation. L'échec de la Commission de trêve, tout d'abord. Depuis le déclenchement de la guerre, elle n'est plus qu'un théâtre d'ombres. Arthur Koestler en retrace une séance pathétique, où l'on voit les consuls sombrer dans de vaines discussions quand ils ne s'en remettent pas à la prière, tandis que des fusillades éclatent tout autour<sup>22</sup>. L'improvisation de l'ONU se vérifie jusque dans le choix du siège de la Commission, établi au consulat général de France à Jérusalem ; c'est-à-dire face à la porte de Jaffa, dans une zone stratégique au cœur des combats. Il devient vite une cible de choix. René Neuville et son collègue américain sont visés par des combattants arabes ; ce dernier succombera à ses blessures<sup>23</sup>. La Commission finit de perdre toute raison d'être en s'en remettant à la Croix-Rouge pour assurer sa propre sécurité et celle de Jérusalem. Or, pour René Neuville, ce système de « Ville-Croix Rouge » est la marque d'une collusion anglo-transjordanienne<sup>24</sup>. Plus malléable qu'une décision du Conseil de sécurité, il ouvre selon lui les portes de la Vieille Ville à Abdallah. Le 17 mai, la Légion arabe reçoit effectivement l'ordre d'entrer dans Jérusalem. Commence une violente guerre de position, dont les établissements français sont les enjeux stratégiques, tantôt occupés, tantôt pilonnés. Le Quai d'Orsay proteste auprès d'Amman mais aussi de Londres, puisque des officiers britanniques encadrent la Légion arabe ; il adresse au Conseil de sécurité un « suprême appel pour la sauvegarde des Lieux saints » et fait une démarche auprès du Saint-Siège pour qu'il se joigne à sa voix<sup>25</sup>. Mais, pour saisir à quel point les Français peuvent ressentir cette crise comme une véritable humiliation, rappelons qu'ils misaient sur une entente entre Israël et la Transjordanie pour épargner Jérusalem. Il s'avère en fait que Golda Meir, qui vient de rendre une seconde visite clandestine à Abdallah le 10 mai, n'est jamais parvenue à un accord sur le sort de la Ville sainte. Le ressentiment de René Neuville est à la mesure de la trahison dont il s'estime victime. Et de qualifier maintenant son ami Abdallah de « nabot d'Amman, dont la grande ambition est désormais de transporter son trône à Jérusalem ». « Il est à craindre, poursuit Neuville, que la mémoire de cet homme, point méchant mais d'une vanité bouffonne, ne survive que pour rappeler les vingt-huit jours de bombardement de la Vieille Ville, crime unique en effet dans l'Histoire. »<sup>26</sup> Au moment de la reddition du

22. Arthur Koestler, *Analyse d'un miracle. Naissance d'Israël*, Paris, Calmann-Lévy, 1949, 326 p., rapport d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères israélien, p. 262-263.

23. MAE, Levant, Palestine, 371, Neuville à Bidault, Jérusalem, 21 mai 1948, tg n° 518-519.

24. MAE, NUOI, 217, Neuville à Bidault, Jérusalem, 4 mai 1948, tg n° 414-416. Voir le témoignage contradictoire de Jacques de Reynier, délégué du CICR, *1948 à Jérusalem*, Genève, Georg 2002, 175 p.

25. *Ibid.*, Chauvel à Dumarçay, 23 mai 1948, tg n° 94-96 ; *ibid.*, Chauvel à Massigli, 24 mai 1948, tg n° 2247-2248 ; *ibid.*, 218, la direction d'Afrique-Levant à la délégation française à l'ONU, 24 mai 1948, tg n° 653-655 ; Georges Bidault à l'ambassade de France près du Saint-Siège, 28 mai 1948, tg n° 122-126.

26. MAE, Levant, Palestine, 400, Neuville à Bidault, Jérusalem, 10 juin 1948, dép. n° 429/AL.

quartier juif de la Vieille Ville, le 28 mai, seules cinq des 27 synagogues tiennent encore debout. C'est la plus grande défaite de la *Haganah*, qui parvient néanmoins à stabiliser sa position sur la Ville neuve.

Deuxième revers, pour la France : le stock d'armes que le gouvernement avait prévu d'envoyer par mer en Israël a pris du retard. La direction d'Afrique-Levant s'en émeut :

« Le dispositif de contrôle du médiateur a toutes les chances d'être en place avant l'arrivée en Palestine des fournitures en question. Dans ce cas, notre envoi sera naturellement intercepté, peut-être en présence de nos observateurs que nous aurons placés dans la situation la plus *humiliante*. »<sup>27</sup>

L'hypothèse malheureuse se confirme. Car le navire ne quitte les côtes que le lendemain de la trêve. Pis, il devient l'enjeu d'une lutte fratricide opposant Ben Gourion à l'*Irgoun*, le groupe paramilitaire de Menahem Begin sommé de rentrer dans le rang. « On croyait livrer à la *Haganah*, or c'était en les gens de l'*Irgoun*. Bidault s'est trompé », écrit Vincent Auriol<sup>28</sup>. Le président n'est pourtant pas sans ignorer les liens forts qui unissent les membres du MRP à l'*Irgoun*. D'ailleurs, l'ensemble de la chaîne de décision connaissait le destinataire de ces armes<sup>29</sup>. Mais les Français ne pouvaient sans doute imaginer devenir les acteurs et témoins privilégiés d'une telle tragédie. Ben Gourion interdit au navire de débarquer et le contraint à mouiller à Tel-Aviv, précisément face à la résidence de l'ONU. Comble du paradoxe, il revient notamment à un observateur français de mener la négociation pour qu'un navire ayant bénéficié de l'appui du réseau clandestin français, parti d'un port français et chargé d'armes britanniques cédées à la France au titre de l'aide mutuelle, soit épargné. En vain. Après un bombardement qui fait plusieurs victimes, l'*Altaléna* coule avec son chargement<sup>30</sup>.

Ce que met au jour l'affaire de l'*Altaléna* est aussi la faiblesse de la mission Bernadotte. Là encore, il convient de souligner l'improvisation des Nations Unies : rien n'est prévu pour assurer matériellement le travail des observateurs qui, privés d'armes, n'ont d'autre pouvoir dissuasif qu'un bandeau de l'ONU à ajouter à leur uniforme national. Les 21 observateurs français souffrent d'autant plus de cette situation qu'ils ont été exclus du processus décisionnel. « Nous avons été frappés par l'incompétence, l'incurie, la fuite devant les responsabilités et le manque d'esprit d'organisation de l'état-major Bernadotte », alors que « l'expérience de nos officiers a été systématiquement négligée », écrit l'un d'entre eux<sup>31</sup>.

27. *Ibid.*, 376, Note de la direction d'Afrique-Levant, 8 juin 1948, très secret. Souligné par nous.

28. Vincent Auriol, *op. cit.*, mardi 29 juin, p. 287.

29. AN, Bidault, 457 AP 124, dossier « Affaire Irgoun : *Altaléna* ».

30. Pour un point de vue irgouniste, cf. Menahem Begin, *La Révolte d'Israël*, Paris, Éd. Albatros, 1978, 381 p., not. le chap. XI, « La tragédie de l'*Altaléna* », p. 168-179.

31. SHD-Terre, 10 T 235, « Rapport du capitaine de vaisseau Meyer à la suite de la mission qu'il a remplie en Palestine lors de la trêve inaugurée le 11 juin par le comte Bernadotte », Paris, 18 juillet 1948, 17 p.

L'impartialité de l'équipe Bernadotte s'ajoute à la fragilité de la trêve. Soupçonnée d'antisémitisme par les Israéliens, elle est pour le moins pro-arabe, selon René Neuville. Cela se vérifie d'ailleurs, au détriment des Français. En effet, ultime revers pour la France, le premier plan Bernadotte du 27 juin reflète les demandes du *Foreign Office* et du *State Department* pour satisfaire leurs partenaires arabes, à commencer par l'abandon de l'internationalisation de Jérusalem. La Cité serait incluse dans un État arabe, qui plus est élargi au Néguev, tandis qu'Israël recevrait en échange la Galilée occidentale. Pour l'état-major des Armées, la « duplicité » anglo-américaine est flagrante<sup>32</sup>. Toutefois, ces suggestions sont rejetées par les deux parties, qui reprennent les combats le 8 juillet.

Mais la trêve a particulièrement profité à *Tsahal* (acronyme de *Tsva Haganah léIsrael*, « forces de défense d'Israël »), le nouveau nom de l'armée israélienne. Elle se présente sous un commandement remanié, mieux armé, avec deux fois plus de soldats qu'au moment de l'invasion, soit environ 70 000 hommes rivalisant avec la coalition arabe. Les Israéliens reviennent sur tous les fronts, font une percée dans le centre, ouvrent un nouvel axe vers Jérusalem et tentent de prendre la Vieille Ville. Dans le nord, ils font échec aux troupes égyptiennes, irakiennes et libanaises et se rendent maîtres de la Galilée occidentale. En revanche, ils ne peuvent déloger les Syriens de Galilée orientale. Enfin, ils conservent l'avantage dans le Néguev et lancent des raids aériens dans le Sinaï et jusque sur Le Caire. Après dix jours de combats, les Arabes se résignent à une seconde trêve que les Israéliens acceptent avec le sentiment d'avoir désormais la supériorité sur le terrain. Cette nouvelle situation vient semer le trouble chez les Français.

#### LE REPLI FORCÉ SUR LES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE LEVANTINE

À l'été 1948, il apparaît clairement aux Français qu'ils ont échoué à convertir leur présence à l'ONU aux côtés de leurs alliés en politique d'influence. Néanmoins, la seconde trêve qui entre en vigueur le 19 juillet pour une durée illimitée offre un répit. Placée sous le chapitre VII de la Charte, elle fonde un nouvel organisme des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST), dans laquelle la France gagne en responsabilité. L'état-major se voit assisté d'un conseil composé d'un officier supérieur de chaque pays membre. Par ailleurs, le déploiement des observateurs s'effectue désormais en groupes rattachés aux belligérants – une situation dont Paris va tirer avantage en renouant avec les armées libanaise et syrienne. Enfin, le rôle de l'ONUST est renforcé par la mission que lui assigne Ralph Bunche, l'adjoint de Bernadotte, et qui préfigure la

32. *Ibid.*, 10 T 223, EMA, 2<sup>e</sup> Bureau, Synthèse périodique de renseignements sur les pays musulmans, Paris, 15 juin 1948, n° 39.

doctrine du maintien de la paix<sup>33</sup>. Cependant, il faut bien en convenir, les réalités sur le terrain obligent à nuancer chaque impression de ce tableau.

En fait, il s'agit moins d'une cessation des combats que d'une « drôle de trêve »<sup>34</sup>. Celle-ci est violée presque journalièrement, par des escarmouches, des travaux de fortification, des mouvements de troupes, des destructions de villages accompagnées d'exodes de population. Dans ce contexte, l'objectif premier de la France, qui était de sécuriser Jérusalem pour y asseoir une tutelle internationale, ne peut être tenu. Non seulement le partage s'est réglé par les armes, mais encore chaque camp revendique à présent une souveraineté d'inspiration religieuse sur la Ville<sup>35</sup>. L'ONU n'interrompt pas ce mouvement. Au contraire, en se bornant à geler les positions et à établir des zones neutres avec la Croix-Rouge, elle entérine la division de la cité.

Quant à la coopération occidentale, elle est en berne. Les Américains rechignent à intégrer l'ONUST et, de l'avis même de Bernadotte, leur passivité est pour beaucoup dans l'échec de la démilitarisation de Jérusalem<sup>36</sup>. Paris est plus que jamais isolé. Néanmoins, une réaction se fait jour dans le second plan Bernadotte, qui renoue avec l'idée d'une tutelle internationale sur la Ville sainte. Faible compensation en vérité, puisque c'est la seule fidélité au plan de partage. Pour le reste, les propositions territoriales du médiateur sont d'inspiration anglo-saxonne, notamment l'obligation faite à Israël de céder le Néguev contre la Galilée. Et, en l'absence d'accord entre les deux camps, annonce le médiateur, le plan sera entériné par l'ONU. Le 17 septembre, 24 heures après avoir remis son rapport, Bernadotte est assassiné avec le colonel français André Sérot par des extrémistes israéliens. Il revient à Ralph Bunche de porter son projet devant l'Assemblée générale qui tient session à Paris.

C'est à ce moment qu'Israël décide de contourner l'Assemblée générale en passant à une offensive tous azimuts. Offensive politique, tout d'abord : il entend négocier directement avec les Arabes afin de délégitimer le plan Bernadotte. Et, pour théâtre de ces opérations secrètes : Jérusalem et Paris. Dès le mois d'août, des discussions ont lieu à Jérusalem en marge des réunions de l'ONUST<sup>37</sup>. Le diplomate Elias Sassoon se rend à Paris pour y rencontrer les représentants arabes avant de poursuivre discrète-

33. Cf. Brian Urquhart, *Ralph Bunche. An American Odyssey*, New York, Norton & Co., 1998, 496 p., extrait du rapport d'instructions de Ralph Bunche du 27 juillet 1948 sur la supervision de la trêve, p. 169.

34. SHD-Département Air, E2 180 II, Compte rendu de mission en Palestine du lieutenant-colonel Jean Bonnefont, de l'état-major de la 2<sup>e</sup> région aérienne, Paris, 8 octobre 1948, confidentiel, 14 p.

35. Sur l'évolution de la politique sioniste, cf. Motti Golani, « Zionism without Zion : The Jerusalem Question, 1947-1949 », *The Journal of Israeli History*, vol. 16, n° 1 (1995), p. 39-52.

36. Folke Bernadotte, *To Jerusalem*, London, Hodder & Stoughton, 1951, VIII-279 p., not. p. 191-195.

37. Cf. Nathan A. Pelcovits, *UN Peacekeeping and the Arab-Israeli Conflict, 1948-1960*, Oxford, Westview Press, 1993, XVI-264 p.

tement ses contacts pendant l'Assemblée<sup>38</sup>. Offensive militaire, ensuite : Israël s'emploie à créer le fait accompli. Le 14 octobre, il prend prétexte d'une attaque égyptienne pour déclencher des opérations dans le Néguev – Beersheba tombe trois jours plus tard – et en Galilée, où il conforte ses positions. Offensive diplomatique, enfin : pour achever de marginaliser l'Assemblée, Israël décide d'impliquer doublement le Conseil de sécurité. Fort de ses succès militaires, il accepte une trêve sur le Néguev mais incite les membres du Conseil à se diriger vers un armistice négocié entre les parties et, dans ce but, leur demande de favoriser son admission à l'ONU. La voix de la France lui est essentielle. Paris est donc pressé d'en finir avec la temporisation et de normaliser ses relations avec l'Agence juive<sup>39</sup>.

Israël avance que les Français devraient lui être reconnaissants d'avoir comblé tous leurs objectifs : la défaite arabe a fait vaciller le Moyen-Orient, l'antagonisme s'est durci entre Abdallah et le grand Mufti qui a proclamé depuis Gaza un « gouvernement arabe pour toute la Palestine », la Ligue arabe est affaiblie, le prestige des Britanniques entamé. Redoutant à présent le voisinage d'un puissant royaume hachémite, il se présente en outre comme un bastion occidental et le seul État démocratique, prêt à s'allier avec le Liban chrétien. Ainsi se dessinerait une communauté d'intérêts contre le panarabisme. Paris ne serait pas insensible à ces arguments si les dernières opérations de *Tsahal* n'avaient achevé d'humilier le camp arabe. La « trop grande défaite », que redoutaient les décideurs, provoque un chaos politique, matérialisé par l'afflux des réfugiés palestiniens<sup>40</sup>. Or, parmi eux, figurent des chrétiens, principale clientèle de la France. Fait nouveau, la politique israélienne du fait accompli déchaîne les passions. Au cœur de la polémique se joue la légitimité de l'État hébreu. Pour saisir à quel point les observateurs les plus modérés basculent à ce moment dans des excès d'indignation, il faut lire François Mauriac, celui-là même qui saluait jadis « l'héroïsme du peuple errant », dénoncer dans les colonnes du *Figaro* la dérive fasciste du nouvel État : « C'est une loi de ce temps qu'un groupe humain persécuté, à peine délivré de ses oppresseurs, opprime à son tour. L'esprit totalitaire enfante les mêmes monstres chez les victimes d'hier que chez leurs bourreaux. »<sup>41</sup>

38. MAE, Cabinet du ministre [ci-après Cab.], Schuman, 28, note de la direction d'Afrique-Levant pour le ministre, 7 septembre 1948, f<sup>o</sup>s 104-109.

39. Sur la campagne menée par Israël pour sa reconnaissance, on se reportera utilement à André Kaspi, « La France et la reconnaissance de l'État d'Israël (mai 1948 - janvier 1949) », *Enjeux et puissances. Pour une histoire des relations internationales au XX<sup>e</sup> siècle. Mélanges en l'honneur de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 319-329 ; Tsilla Hershco, *Entre Paris et Jérusalem. La France, le sionisme et la création de l'État d'Israël, 1945-1949*, Paris, Honoré Champion, 2003 (éd. orig., 2000), 296 p. ; et notre publication *La France et la création de l'État d'Israël, février 1947 - mai 1949*, Paris, Éd. Artcom', coll. « Histoire », 1997, 287 p.

40. SHD-Terre, 10 T 223, note du 2<sup>e</sup> bureau, Paris, 15 août 1948, n<sup>o</sup> 7842/EMGFA/G/2/D, évoquant une défaite « trop évidente » avec l'exode palestinien. Sur ce sujet, au cœur de la « controverse des historiens » depuis la publication par Benny Morris de *The Birth of the Palestinian Refugee Problem, 1947-1949*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1988, XX-380 p., cf. Ilan Greilsammer, *La nouvelle histoire d'Israël. Essai sur une identité nationale*, Paris, Gallimard, 1988, 584 p.

41. Article paru dans *Le Figaro* du 16 novembre 1948, cité par Jacques Dalloz, *La création de l'État d'Israël vue par la presse française*, Paris, La Documentation française, 1993, p. 104.

Les forces politiques sont également divisées. Il n'est pas un parti qui n'échappe à la tentation de vilipender le nationalisme sioniste. L'exemple de la SFIO, pourtant très proche des travaillistes israéliens, est saisissant<sup>42</sup>. Cependant, dans un même mouvement, beaucoup succombent à la vision d'une Jérusalem triomphante, bâtie avec la froide détermination de Sparte. Les observateurs militaires sur le terrain en portent les premiers témoignages et tous ceux qui font le voyage en Palestine sont, de même, saisis par le « miracle juif ». La rupture, tant idéologique que politique, affecte profondément la position française. Sa diplomatie y perd en cohésion. À commencer par ses exécutants, les représentants consulaires en Palestine : d'un côté, Jérusalem avec René Neuville, « champion des Lieux saints », poursuivant la politique vaticane de la fille aînée de l'Église ; de l'autre, Tel-Aviv avec Albert Vanthier, chantre de la France humaniste et résistante, voire révolutionnaire, qui célèbre le soldat-paysan israélien et le Temple moderne – « un temple à l'échelle humaine, une Nation »<sup>43</sup> – auréolé de victoires militaires – ; Haïfa, enfin, avec Pierre Landy, qui se revendique « docteur *honoris causa* de la Chrétienté et de l'Islam » depuis qu'il a été témoin des premiers exodes palestiniens, et n'hésite pas à parler de « Gestapo israélienne » pour qualifier les exactions de *Tsahal*<sup>44</sup>. Les Trois France ont volé en éclats.

Isolée sur la scène internationale, divisée à l'intérieur, la France choisit alors de se replier sur les bases de sa politique levantine : ses établissements en Terre sainte et sa présence en Syrie et au Liban. L'arrivée de Robert Schuman au Quai d'Orsay n'y est pas étrangère. Catholique pratiquant, l'homme place ses convictions religieuses au cœur de sa réflexion politique<sup>45</sup>. Il y trouve aussi un moyen utile de fédérer l'opinion et de reprendre une politique d'influence à l'ONU. Sa première intervention à l'Assemblée générale, fin septembre, donne le ton. De la même façon que l'opinion s'est saisie de l'exode palestinien en y voyant l'incarnation du sort fait aux Lieux saints et aux établissements catholiques<sup>46</sup>, le ministre associe les deux problèmes. Après avoir marqué la nécessité d'une trêve sur Jérusalem et les Lieux saints, il dénonce violemment la situation des Palestiniens :

« Près de 700 000 réfugiés mènent une existence lamentable [...] pareille à celle des bêtes. [...] Nous ne voulons pas que les atrocités qui ont été infligées durant la guerre aux populations juives en Europe se reproduisent ou continuent à l'égard de la population arabe. Il faut que nous parvenions à mettre un terme à une telle situation qui déshonore l'humanité. »<sup>47</sup>

42. Office universitaire de la recherche socialiste, Paris, procès-verbaux du 1<sup>er</sup> juin 1948 au 29 juin 1949, réunion du comité directeur du 3 novembre 1948, p. 177-183.

43. MAE, Levant, Palestine, 424, Vanthier à Schuman, Tel-Aviv, 19 décembre 1948, s.n.

44. *Ibid.*, 370, Landy à Schuman, Caïffa, 16 septembre 1948, tg n° 103.

45. Cf. Raymond Poidevin, *Robert Schuman*, Paris, Beauschène, coll. « Politiques et chrétiens », 1988, 254 p.

46. Cf. David Lazar, *L'opinion française et la naissance de l'État d'Israël, 1945-1949*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, 298 p.

47. MAE, NUOI, 213, discours de Robert Schuman à l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 septembre 1948 reproduit dans une note du 22 octobre 1948.

Parallèlement, Paris renoue avec Beyrouth et Damas dans les domaines militaire, économique, financier et culturel. Deux ans après son éviction, il lui apparaît qu'une « ère nouvelle » s'ouvre au Levant<sup>48</sup>. L'initiative revient à l'armée syrienne, précisément à son chef d'état-major, le colonel Husni Zaïm. Une demande bienvenue pour contrer le projet de Grande Syrie, et au-delà, explique l'ambassadeur à Damas, « nous pourrions aider au maintien, dans le Proche-Orient, d'une diversité et d'une désunion qui constituent une des sauvegardes de notre position en Afrique du Nord »<sup>49</sup>. C'est pourquoi la France s'en tient, au Conseil de sécurité, à une attitude de réserve, propre à encourager des négociations d'armistice qui garantiront le statu quo. Mais elle vient peser sur les débats lorsqu'il s'agit de faire échec à une solution imposée qui ouvrirait la voie à la Grande Syrie ou à la partition de Jérusalem : d'abord en s'opposant à des sanctions pour contraindre Israël de se retirer du Néguev, ensuite en s'opposant à son admission à l'ONU. Ses efforts sont couronnés. Le Conseil de sécurité, d'une part, se range le 16 novembre à la négociation d'armistices à mener directement par les parties ou sous la conduite du médiateur. La session de l'Assemblée générale, d'autre part, se clôt à Paris le 11 décembre sur l'adoption de la résolution 194 (III). Fondatrice du droit au retour des réfugiés, elle confirme l'internationalisation de Jérusalem. En outre, la France reçoit une place aux côtés des États-Unis et de la Turquie dans la Commission de conciliation, chargée de formuler des propositions sur ces questions majeures. C'est pour elle l'occasion de représenter la voix des chrétiens et des non-hachémites. Et d'aucuns s'enorgueillissent déjà que Washington ait concédé à la France la place qu'il lui revient :

« Il y a deux ans encore, [...] les Américains n'étaient pas loin de considérer les Français comme les trublions du Moyen-Orient, voire les tortionnaires des Arabes, et en tout cas comme de dangereux propagandistes du communisme.

« Or, les innombrables agents des États-Unis qui ont prospecté les lieux dans tous les domaines, sont stupéfaits de constater l'immense prestige dont jouit la France dans la plupart des pays d'Orient, et la profondeur de son influence intellectuelle et morale.

« D'où un net revirement à notre égard. Il n'est pas exagéré de dire que les Américains ont "découvert" la France au Moyen-Orient. »<sup>50</sup>

Ainsi prêts à reprendre le rôle de médiateurs, les Français se décident à reconnaître Israël. Cependant, le 17 décembre, Paris s'oppose une dernière fois à son admission à l'ONU et demande d'ajourner la question pour un mois. C'est en fait le temps que le gouvernement estime nécessaire

48. Jean Chauvel, *Commentaire. T. II : D'Alger à Beme (1944-1952)*, Paris, Fayard, 1972, 282 p., sur la tournée de Georges Bidault dans la région à l'occasion de la Conférence de l'Unesco, p. 212-213.

49. SHD-Terre, 14 S 350, Serres à Schuman, Damas, 7 août 1948, dép. n° 653/AL, a. s. « Grande Syrie ».

50. *Ibid.*, 14 S 313, le capitaine de vaisseau Hubert Meyer, attaché naval en Égypte, au président du Conseil Henri Queuille et à l'EMDN/2<sup>e</sup> Section, Le Caire, 23 janvier 1949, secret, 21 p.



pour trouver dans les négociations d'armistice une compensation à offrir à ses partenaires arabes.

Le répit est de courte durée. Quelques jours plus tard, Israël mène une nouvelle guerre éclair dans le Néguev et pousse l'offensive sur la bande de Gaza et dans le Sinäï. La violente réaction de Londres et de Washington l'oblige à cesser le feu le 7 janvier 1949. Ces deux événements viennent rappeler aux Français la faible marge de manœuvre dont ils disposent à la fois dans le camp occidental, avec des partenaires bien décidés à s'imposer, et face à Israël qui a écrasé tous ses adversaires. Néanmoins, la guerre terminée, les discussions qui s'engagent sont une réelle opportunité pour la France.

#### LA MÉDIATION ONUISIENNE, CLÉ DU RETOUR DE LA FRANCE AU MOYEN-ORIENT

Les négociations israélo-égyptiennes, inaugurées à Rhodes le 12 janvier, ouvrent d'abord la voie à la reconnaissance française d'Israël. Le litige sur sa souveraineté territoriale est levé. Le Néguev et la Galilée ne peuvent lui être contestés : « Le sort des armes s'est prononcé », écrit Schuman<sup>51</sup>. Un argument politique a également décidé du moment. C'est le 24 janvier, à la veille d'élections législatives, que survient la reconnaissance *de facto* du gouvernement de Tel-Aviv. Il s'agit officiellement d'appuyer Ben Gourion contre les communistes du *Mapam*. Si l'aide soviétique est réelle du point de vue militaire, personne n'est vraiment dupe du principe de non-identification (*i-hizdahut*) défendu par Tel-Aviv. D'ailleurs, pourrait-on dire, c'est plutôt Paris que son acte inscrit dans le camp occidental. Le Quai d'Orsay cède en effet aux pressions de Washington. Il misait aussi sur une action simultanée avec Londres. Mais la volte-face britannique l'oblige à une reconnaissance isolée, qui satisfait Israël<sup>52</sup>. Étant suivie par les Cinq du Pacte de Bruxelles, puis la reconnaissance *de jure* des États-Unis, la geste française vient se fondre dans un mouvement que ne peuvent contester les Arabes. De plus, ajoute-t-on au Quai d'Orsay, « le fait que l'Égypte à Rhodes, le Liban à Nakoura, la Transjordanie à Jérusalem sont actuellement engagés dans des pourparlers avec Israël a considérablement amorti les réactions hostiles et préjudiciables à nos intérêts »<sup>53</sup>.

Enfin, la date du 24 janvier coïncide avec la séance de la Commission de conciliation prévue à Jérusalem par le représentant français, Claude de Boisanger. Depuis la fin décembre, la France entend conditionner sa

51. MAE, NUOI, 217, lettre de Robert Schuman aux postes du Levant, Paris, 5 janvier 1949.

52. Israel State Archives, Jérusalem [ci-après ISA], série Ambassade d'Israël à Paris, 172/15, compte rendu de la visite de courtoisie faite à Robert Schuman, par Maurice Fischer, en date du 31 janvier 1949.

53. MAE, Cab., Schuman, 98, note de la direction d'Afrique-Levant pour le ministre, 31 janvier 1949.

reconnaissance et trouver une compensation à offrir à ses partenaires levantins. Si elle obtient satisfaction pour ses établissements, elle doit se contenter de promesses au sujet d'un retrait israélien du Liban que Tel-Aviv se dit prêt à négocier avec Beyrouth<sup>54</sup>. Quant à Jérusalem, ce sont les Français eux-mêmes qui orchestrent sa division. Il leur est en effet demandé de faire pression sur le *Foreign Office* afin que celui-ci n'empêche pas la tenue de négociations directes. De l'avis de René Neuville, c'est sans doute la dernière chance pour la France d'obtenir un statut sur la Ville sainte, les discussions n'ayant aucune chance d'aboutir ni à la Commission de trêve, où il siège lui-même, ni à la Commission de conciliation<sup>55</sup>. D'ailleurs, ce 24 janvier, en l'absence du représentant américain, la séance de Jérusalem est annulée.

La Commission de conciliation va continuer d'interférer dans les discussions. Les deux missions onusiennes avaient pourtant été cloisonnées, les questions militaires relevant du médiateur, tandis que la Commission se chargeait des affaires politiques. Cependant, l'initiative de cette dernière d'engager des négociations dans les capitales arabes vient mettre au jour l'idée d'une réunion en bloc des États arabes. Ce mouvement perturbe le cycle de Rhodes. Fin février, les entretiens israélo-égyptiens sont interrompus quand les Arabes décident de mettre fin aux négociations séparées. De guerre lasse, l'Égypte se résigne toutefois à un armistice le 24 février<sup>56</sup>. Elle conserve la bande de Gaza mais n'obtient aucune compensation sur le Néguev et doit évacuer la poche de Falouja, où ses soldats avaient résisté plusieurs mois aux assauts de *Tsahal*. Parmi eux, l'officier Gamal Abdel Nasser, qui fera porter la responsabilité de l'humiliation nationale au roi Farouk.

Abdallah prend également la figure du traître, n'étant pas intervenu pour aider l'Égypte, ni pendant les combats de décembre, ni durant les négociations. Quatre jours après le premier armistice, il rejoint officiellement Israël à la table des discussions. Les « meilleurs ennemis »<sup>57</sup> n'en sont pas moins opposés sur le sens de la partition. Tel-Aviv exige un statu quo *ante bellum*, tandis qu'Amman veut ramener les frontières sur les lignes du plan de partage et doit également négocier le retrait des forces irakiennes et égyptiennes de Samarie. Dans ces conditions, la décision prise par la Commission de conciliation de réunir

54. MAE, Levant, Palestine, 425, accords dits « Chauvel-Fischer », janvier 1949 ; lettre de Robert Schuman à Maurice Fischer, Paris, 24 janvier 1949 annonçant la reconnaissance *de facto* ; ISA, série Département d'Europe de l'Ouest, 2521/15, Fischer à Gershon Hirsh, directeur du département, Paris, 23 janvier 1949, sur les négociations israélo-françaises et les différends entre Fischer et son ministre Moshe Sharett.

55. MAE, NUOI, 218, Neuville à Schuman, Jérusalem, 21 janvier 1949, tg n° 47-53, urgent.

56. Sur les négociations et les armistices de Rhodes, cf. Yemima Rosenthal (dir.), *Israel Documents*, vol. III : *Armistice Negotiations with the Arab States, December 1948 - July 1949* [désormais *IDIII*], Jérusalem, 1983, 758 p., et le *Companion Volume* donnant une traduction anglaise des documents publiés en hébreu, LXXV-229 p.

57. En référence à Uri Bar-Joseph, *The Best of Enemies : Israel and Transjordan in the War of 1948*, London, Frank Cass, 1987, x-254 p.

un front arabe peut leur être préjudiciable, ainsi que l'explique Albert Vanthier :

« On craint en effet de voir la Commission s'engager en réunissant en Conférence les États arabes sur les traces du Comte Bernadotte. Israël préfère la manière du D<sup>r</sup> Bunche dont on remarquera qu'elle s'harmonise parfaitement avec les méthodes stratégiques d'Israël : vaincre chaque ennemi séparément. »<sup>58</sup>

La Commission persiste à vouloir réunir le bloc arabe le 21 mars à Beyrouth. L'état-major israélien opte, lui, pour le « fait accompli », du nom de l'opération qu'il mène début mars dans le Néguev jusqu'à Akaba. Menacé par d'autres opérations en Samarie, Abdallah capitule et signe un armistice le 3 avril. Il cède une bande de territoire dit du « petit triangle » au nord de Jénine contre le retrait israélien au sud-est de Hébron. Par ailleurs, l'Irak évacue ses troupes de Samarie mais refuse de signer un armistice. Quant aux Syriens, ils repoussent également toute discussion. C'est alors que la France entre en jeu.

Depuis sa reconnaissance d'Israël, elle participe aux pourparlers israélo-libanais. L'objectif est le retour à l'ancienne frontière internationale après un retrait israélien de 14 villages libanais. Paris vient également se poser comme médiateur auprès des Syriens. En effet, puisqu'il faut régler le stationnement de troupes syriennes dans le Sud-Liban, Israël demande un double armistice. En fait, l'exigence vient de son état-major, qui applique la logique de compensation en voulant négocier la restitution des villages libanais contre le retrait syrien de l'enclave de Mishmar Hayarden en Galilée<sup>59</sup>. À cette occasion, Ralph Bunche se fait remplacer par son adjoint, le Français Henri Vigier. Les représentants français sont sollicités à Beyrouth, Damas et Tel-Aviv. Elias Sassoon vient enfin s'entretenir directement à Paris avec l'ambassadeur libanais<sup>60</sup>. La discussion se dénoue quand la diplomatie israélienne convainc l'état-major d'accepter deux accords séparés. L'armistice avec le Liban est conclu le 23 mars. Une semaine plus tard, un coup d'État se produit en Syrie. Or il porte au pouvoir le colonel Husni Zaïm, celui-là même qui avait initié le retour de la France au Levant. Paris est à nouveau sollicité. Et Henri Vigier, toujours délégué par le médiateur. Mais les négociations s'enlisent, les Syriens exigeant un statu quo *post bellum*. Par ailleurs, l'ouverture de la conférence de la Commission de conciliation à Lausanne, le 24 avril, durcit les antagonismes. Les Arabes s'y présentent en délégation unique. Comme eux, les Israéliens campent dans la posture et la manœuvre. Tel-Aviv dit d'abord rejeter les modalités de la résolution du 194 (III). Mais, alors que l'Assemblée générale reprend à New York le débat sur son admission à l'ONU – initié d'ailleurs par le Fran-

58. MAE, NUOI, 225, Vanthier à de Boisanger, Tel-Aviv, 2 mars 1949, tg n° 118-119.

59. ISA, 130.02/2425/5, Yigal Yadin à Walter Eytan, Tel-Aviv, 11 mars 1949, *IDIII*, op. cit., doc. n° 168, p. 309.

60. ISA, 93.03/87/24, Eliahou Sasson à Walter Eytan, Paris, 18 mars 1949, *ibid.*, doc. n° 172, p. 315-316.

çais Pierre-Olivier Lapie<sup>61</sup> –, il se déclare prêt à négocier, dans la Commission sur la question des réfugiés, le statut international de Jérusalem et le tracé des frontières. Le 11 mai 1949, la France vote l'admission de l'État hébreu, qui devient le 59<sup>e</sup> membre de l'Organisation. Le lendemain, les parties signent comme prévu le Protocole de Lausanne. Mais Israël ne lui attribue désormais aucune valeur. Privés de base de discussion, les travaux de la Commission sont bloqués.

Soucieux de conclure le dernier armistice avec la Syrie, Tel-Aviv fait officiellement appel à la France, qui fait figure d'intermédiaire privilégié : elle a reconnu le gouvernement *de jure* aussitôt après l'admission d'Israël et poursuit des contacts étroits avec le colonel Zaïm<sup>62</sup>. Le représentant israélien aurait ajouté qu'elle « se trouve aujourd'hui être la seule des Grandes Puissances qui ne soit pas complètement compromise aux yeux des Arabes et de l'État d'Israël »<sup>63</sup>. En réalité, le compte rendu de ses entretiens révèle combien l'intervention française est loin d'être désintéressée :

« Il n'est pas inutile de rappeler ici [...] les livraisons d'armes faites par la France à nos ennemis syriens [...]. Ces armes ont été livrées, nous avons évacué le territoire libanais que nous occupions et, une fois ces atouts entre les mains de nos adversaires, le Quai d'Orsay semble, dans notre conflit avec la Syrie, adopter une attitude qu'on pourrait qualifier de "neutralité bienveillante". »<sup>64</sup>

La France est bientôt accusée d'appuyer l'intransigeance syrienne aussi bien à Rhodes qu'à Lausanne. Israël n'est pas plus conciliant. L'offre du colonel Zaïm de conclure un traité de paix contre le retour de réfugiés est rejetée. Privé de moyen de pression indirect sur Damas depuis qu'il a évacué le Sud-Liban, Israël songe au coup de force. Et il prend bien soin d'avertir les Français qu'une défaite syrienne, en libérant les projets d'Abdallah, profiterait aux Britanniques<sup>65</sup>. Il faut alors une démarche commune de Paris et Washington pour ramener chacune des parties à la conciliation<sup>66</sup>. L'armistice israélo-syrien est finalement signé le 20 juillet après un compromis : une zone démilitarisée est instituée, des forces réduites restant postées de part et d'autre. « Mais à en croire M. Vigier, écrit le nouvel ambassadeur à Tel-Aviv, l'accord ne repose guère en définitive que sur un malentendu », chacun revendiquant une

61. Cf. Pierre-Olivier Lapie, *De Léon Blum à de Gaulle. Le caractère et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1971, p. 164.

62. MAE, Levant, Palestine, 412, note verbale du gouvernement de l'État d'Israël, Paris, 5 mai 1949.

63. AN, Bidault, 457 AP 124, Note de la direction d'Afrique-Levant pour le secrétaire général, Paris, 18 mai 1948.

64. ISA, 172/15, lettre de Maurice Fischer au Département, Paris, 20 mai 1949.

65. MAE, Levant, Palestine, 412, Vanthier à Schuman, Tel-Aviv, 11 mai 1949, n° 452-454. Réservé.

66. MAE, NUOI, 213, la direction d'Afrique-Levant à Washington et New York, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1949.

souveraineté sur la zone<sup>67</sup>. L'armistice recèle tous les différends à venir<sup>68</sup>. Et de symboliser les ambiguïtés d'un état de non-belligérance, d'une paix tronquée.

Avec le dernier armistice prend fin la mission du médiateur. Quant à la Commission de conciliation, elle se retrouve dans une impasse dont elle ne se sortira plus<sup>69</sup>. Échaudées par la crise de Berlin, les Nations Unies mettent déjà moins de ferveur dans l'internationalisation de Jérusalem<sup>70</sup>. Israël, augmenté d'un tiers de son territoire, est bien le grand vainqueur. Pour la France, officiellement attachée à la formule de statu quo, l'essentiel est maintenant de recouvrer le rang. D'ailleurs, le président israélien l'y invite : « Je sais que l'influence française à Beyrouth et à Damas ne peut que nous être favorable et c'est égoïstement que je souhaite la voir aussi grande que possible. »<sup>71</sup>

Les Français vont donc s'attacher à garantir leur participation à un pacte régional qui prolongerait celui de l'Atlantique. Des plans militaires sont élaborés<sup>72</sup>. Des discussions bilatérales s'engagent avec Londres dans le cadre du traité de Dunkerque<sup>73</sup>. Enfin, des conversations tripartites sont prévues avec Washington. Mais l'alliance n'est pas évidente. Le partage du Proche-Orient en zones d'influence exacerbe les concurrences. En plus de leurs traditionnels rivaux britanniques, les Français doivent composer avec le partenaire américain, désormais incontournable. Et la région de redevenir le théâtre de luttes anciennes. Ainsi les Nations Unies signent-elles la fin de la première guerre israélo-arabe en même temps que le retour du Grand jeu au Moyen-Orient.

Il faut souligner en conclusion que l'image du règlement onusien de la première guerre israélo-arabe est bien celle d'une paix manquée. Toutefois, par un renversement de perception significatif, chacun des acteurs en propose une version détournée. Israël, qui doit sa création au plan de partage et sa reconnaissance internationale à son admission à l'ONU, s'est ensuite délié des résolutions. On a même voulu voir dans l'expression que Ben Gourion aurait formulée – « *Um Shumum* », sorte de « machin » gaullois – le mépris avec lequel il tenait l'Organisation. Les Arabes n'ont eu de cesse de revendiquer la résolution 194 (III) sur le retour des réfugiés,

67. *Ibid.*, lettre d'Édouard-Félix Guyon à Schuman, Tel-Aviv, 27 juillet 1949.

68. Cf. N. Bar-Yaacov, *The Israel-Syrian Armistice. Problems of Implementation, 1949-1966*, Jérusalem, The Magnes Press, 1967, 377 p.

69. Cf. Neil Caplan, *The Lausanne Conference, 1949. A Case Study in the Middle East Peacemaking*, Tel-Aviv, Tel-Aviv Univ., 1993, 176 p.

70. Cf. Mgr Bernardin Collin, *Pour une solution au problème des Lieux saints*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1974, 161 p. ; Joëlle Le Morzellec, *La Question de Jérusalem devant l'ONU*, Bruxelles, E. Bruylant, 1979, 565 p.

71. MAE, NUOI, Levant, 470, Guyon à Schuman, Tel-Aviv, 13 juillet 1949, tg n° 620.

72. SHD-Terre, 10 T 224, EM-2° Bureau, le général commandant en chef désigné en Afrique du Nord, Note sur la Défense au Moyen-Orient, Alger, 15 juillet 1949, n° 401TO/AFN.2S. R.

73. MAE, Levant, 57, note pour M. de Margerie, Paris, 25 juin 1949, « Questions susceptibles d'être évoquées au cours d'un entretien franco-britannique sur le Proche-Orient » [tenu les 6 et 7 juillet].

mais aussi l'application du plan de partage qu'ils avaient refusé. L'Organisation a souvent masqué ses propres faiblesses derrière l'intransigeance des deux camps. L'ONUST, dont on a pu voir à quel point elle avait souffert de divisions, fait aujourd'hui figure de modèle parmi les opérations de maintien de la paix dans la région. Et s'il devait n'en rester qu'une, ce serait elle, tant l'ONUST incarne la présence historique des Nations Unies au Proche-Orient. Quant à la France, qui se souvient de son rôle dans le règlement onusien ? Cette question fut posée par le philosophe Yeshayahu Leibowitz pour illustrer les oublis de l'histoire et l'instrumentalisation des mémoires. L'ironie veut qu'il ait évoqué celle du colonel André Sérot, assassiné aux côtés de Bernadotte, en lui attribuant le nom de « Mélissaro »<sup>74</sup>. Surtout, l'opinion s'est forgé l'image d'une France philosioniste, oubliant que Paris n'avait reconnu le gouvernement de Tel-Aviv *de jure* qu'un an après la création d'Israël, et ce pour des raisons essentiellement stratégiques. L'intérêt de cette étude était donc de mettre au jour les buts réels de la France et de réévaluer son rôle de médiateur. Au bilan, elle voit ses efforts consacrés par la déclaration tripartite de mai 1950 sur la sécurité du Moyen-Orient. Mais pour y occuper la dernière place. Son objectif prioritaire, qui était l'internationalisation de Jérusalem, est mis en échec la même année avec l'annexion de la Vieille Ville par le nouveau royaume de Jordanie, faisant suite à la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël. Quant à la « voie moyenne », prônée par les diplomates et militaires, elle les engage ensuite davantage envers Beyrouth et Damas que Tel-Aviv. Néanmoins, la reconnaissance d'Israël a permis aux Français de sortir de l'ambiguïté et de réconcilier pour un temps la Nation avec sa triple identité. Certes, c'est moins son engagement philosioniste qui en a décidé que l'impérieuse nécessité de s'accorder avec Washington et aux impératifs du bloc occidental. Si, pour paraphraser Valéry, l'exercice de la liberté naît de l'examen des impulsions et des contraintes, il est certain que ces dernières l'ont emporté<sup>75</sup>. Mais le compromis en était peut-être le prix.

Frédérique SCHILLO,  
*Doctorante,  
 Institut d'études politiques, Paris.*

74. Yeshayahu Leibowitz, *Peuple, Terre, État*, Paris, Plon, 1995, p. 60.

75. Paul Valéry, « Fluctuations sur la liberté », paru dans la 2<sup>e</sup> éd. de *Regards sur le monde actuel* (1945), *Œuvres*, t. II, Paris, NRF-Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, p. 951 sq.